

PRESTATIONS

VISITE CONSEIL

La visite conseil permet de répondre à des problèmes ponctuels : éclairage, mobilier, état des lieux , faisabilité d'un projet. Elle vous permet également de mieux définir vos besoins et de préparer votre cahier des charges pour un projet de rénovation ou d'aménagement ...

- . Une visite in situ, entretien avec état des lieux,
- . Conseils, idées, faisabilité du projet, démarches à effectuer.
- . Option : Compte-rendu écrit du rendez-vous.

MISSION AVANT PROJET

La mission avant-projet vous permet d'établir une esquisse, visualiser différentes configurations de votre projet sans engagement ultérieur.

- . Une visite in situ, entretien avec état des lieux,
- . Programmation
- . Note de synthèse établissant la faisabilité, les démarches à effectuer,
- . Propositions d'esquisses projet en plans à l'échelle, et croquis.

MISSION AVANT PROJET DETAILLE

La mission avant-projet détaillé complète la mission avant-projet. Elle met au point le projet retenu lors des esquisses. Elle permet d'envisager concrètement un projet de rénovation ou d'aménagement. Avec ce dossier vous pouvez réaliser votre projet.

- . Une visite in situ, entretien avec état des lieux,
- . Programmation
- . Note de synthèse établissant la faisabilité, les démarches à effectuer,
- . Propositions d'esquisses projet en plans à l'échelle, et croquis.
- . Plan détaillé du projet retenu,
- . Vues en perspectives,
- . Estimation du budget global des travaux,
- . Présentation du dossier.

INTERVENTION A LA VACATION

Nous pouvons vous conseiller, établir un programme de rénovation, de travaux en travaillant à la journée ou à la demie-journée.

Dans le cadre d'une mission complète d'architecture intérieure les honoraires des prestations déjà réalisées seront intégrés ou déduites afin de poursuivre le projet et réaliser les travaux.

MISSION COMPLETE D'ARCHITECTURE INTERIEURE

Le déroulement de cette mission s'effectue en plusieurs phases :

La programmation : le programme rédigé par le client avec le conseil de l'architecte d'intérieur consigne par écrit l'ensemble des besoins, des envies, des contraintes du projet. Il détermine avec précision le cadre du projet (physique et financier).

- . Visite in situ, entretien avec état des lieux.
- . Rendez-vous pour programmation
- . Note de synthèse établissant la faisabilité, les démarches à effectuer.

Les esquisses : cette période capitale de l'étude est dominée par l'analyse du programme, l'expertise des lieux, les échanges avec le client et la réflexion critique de façon à définir peu à peu les grandes orientations du projet.

- . Propositions de projet en plans à l'échelle, et croquis.

L'avant-projet : mise au point de la proposition retenue.

- . Plans détaillés du projet choisis et vues en perspectives,
- . Estimation du budget des travaux.

Le projet : sur la base de l'avant-projet définitif approuvé, élaboration des plans, descriptifs et autres pièces écrites destinés aux entreprises.

- . Descriptif des travaux avec plans.

La consultation des entreprises et le dossier du marché : le maître d'oeuvre propose la consultation de plusieurs entreprises.

- . Appel d'offres aux entreprises,
- . Dépouillement, analyse des devis, choix des entreprises et passation des marchés.

La direction des travaux : l'architecte d'intérieur donne aux entreprises les directives propres à assurer le respect des conditions prévues aux marchés. Il examine la conformité de leurs documents d'exécution avec ses propres plans.

- . Suivi des travaux.

Réception des travaux : l'architecte d'intérieur assiste le maître d'ouvrage pour la réception des travaux. Il rédige un procès verbal constatant la bonne finition ou le cas échéant les malfaçons entraînant des réserves.

- . Assistance à la réception des travaux.

Pour toute **mission avant-projet, mission avant-projet détaillé, mission complète d'architecture intérieure**, le maître d'ouvrage et l'architecte d'intérieur signent **LE CONTRAT DE MISSION**.

Ce document présente les droits et obligations des parties, l'objet du projet, l'aspect financier de l'opération, les limites de la mission, les conditions de rémunération de l'architecte d'intérieur. La signature du contrat est le point de départ du travail de conception de l'architecte d'intérieur.